



MAIRIE
DE

C A N L Y

60680

Téléphone : 03 44 83 97 72
Télécopie : 03 44 37 03 68
canly2.secretariat@orange.fr

COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Étaient présents : Mesdames CLAVIER Thérèse, POUILLE Odile, BONTEMPS Corinne, CHORON Catherine, MASSON Solène, DEBORDES Marie-Anaïs et Messieurs BODELOT Fernand, BONGARD Bruno, BOUCOURT Bruno, FORESTIER Franck, GUIBON Lionel, LARUE Christian, LEDUC Robin, LEROUX Laurent et LESIEZKA Yoan, conseillers municipaux.

Date de convocation et d'affichage : 09 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 15

En raison de la crise sanitaire et du couvre-feu, aucun public n'est autorisé. La séance a été déplacée à la salle René BECUWE afin de respecter les gestes barrières.

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 1^{er} avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et ayant reçu pouvoir.

Monsieur le Maire indique que les taux communaux concernant les taxes d'imposition doivent être de nouveau soumis au vote et demande l'ajout de cette question à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Fernand BODELOT est désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – budget principal. Délibération n°20210415/01.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 budget principal. Délibération n°20210415/02.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	840 833,07€
Recettes	955 858,83€

Résultat de l'exercice antérieur : 0€

Excédent de clôture : 115 025.76€

Investissement

Dépenses	252 474,59€
Recettes	674 579,96€
Report de l'exercice antérieur :	1 504 361,87€

Excédent de clôture : 1 926 467.24€

Restes à réaliser dépenses d'investissement : 613 000,00 €

Restes à réaliser recettes d'investissement : 202 000€

Besoin de financement : 0 €

Résultat de l'exercice : 1 630 493,00€

Monsieur le Maire sort de la salle de conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 14 voix le compte administratif du budget communal 2020.

Objet : Affectation des résultats au budget principal 2021. Délibération n°20210415/03.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix d'affecter les résultats du compte administratif 2020 du budget principal soit les sommes de 115 025,76€ aux crédits du compte 002 et 1 926 467,24€ aux crédits du compte 001 au budget principal 2021.

Objet : Vote du budget principal 2021. Délibération n°20210415/04.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif principal 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 227 257,62€	1 227 257,62€
Section d'investissement	2 237 097,20€	3 049 391,04€
TOTAL	3 464 354,82€	4 276 648,66€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 12 avril 2021,
Vu le projet de budget primitif 2021

Après en avoir délibéré,

APPROUVE par 15 voix pour le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 227 257,62€	1 227 257,62€
Section d'investissement	2 237 097,20€	3 049 391,04€
TOTAL	3 464 354,82€	4 276 648,66€

Objet : Allègement temporaire du loyer du bar-tabac. Délibération n°20210415/05.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT explique que Monsieur COLINDRE, gérant du bar tabac presse rencontre des difficultés financières suite à la crise sanitaire. Son chiffre d'affaires détaillé mois par mois montre les effets du confinement. Monsieur BOUCOURT rappelle que les marges les plus importantes sont réalisées sur les activités qui sont interdites d'exploiter à

savoir la vente de boissons et la brasserie. La commission sur la vente de jeux et de tabac reste faible. Afin d'aider au maintien de ce commerce et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réduire le loyer du bar tabac presse de 60% à compter d'avril 2021 pour une durée de 8 mois. Le loyer mensuel passe ainsi de 911,38€ à 364,55€, représentant une perte de 4 374,64€ sur les recettes communales.

Monsieur FORESTIER aurait souhaité que cet allègement concerne également le mois de décembre 2021. Monsieur BOUCOURT répond que ce serait présager de l'avenir mais que rien ne s'oppose à ce que les élus débattent de nouveau de ce sujet en fonction de l'évolution des restrictions.

Objet : Vote des subventions 2021 aux associations. Délibération n°20210415/06.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Monsieur BOUCOURT informe l'assemblée que l'attribution des subventions prend en considération le contexte sanitaire qui a mis à l'arrêt les activités de certaines associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Association d'entraide des Polios et handicapés : 130€
- Association des Paralysés de France : 130€
- Comité Départemental Cancer : 360€
- Coopérative scolaire Ecole Publique : 950€
- Secours catholique ETS d'Estrées-St-Denis : 130€
- Union des anciens combattants : 300€
- L'Amicale sportive : 600€
- Ensemble partageons nos talents : 350€

Les sommes nécessaires, libres d'emploi et non grevées d'affectation spéciale seront prises sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : Vote de la subvention 2021 au Canly Football Club. Délibération n°20210415/07.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Messieurs LEROUX et LESIEZKA, membres du bureau, quittent la salle du conseil municipal pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 13 voix pour et 2 abstentions d'attribuer la somme de 3 000€ au Canly Football Club au titre de la subvention 2021. Cette somme, libre d'emploi et non grevée d'affectation spéciale, sera prise sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : Vote de la subvention 2021 à l'Association des Parents d'Elèves.
Délibération n°20210415/08.

Rapporteur : Monsieur Bruno BOUCOURT

Mesdames MASSON et DEBORDES, membres du bureau, quittent la salle pour ne pas prendre part au vote. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 13 voix pour et 2 abstentions d'attribuer la somme de 1 000€ à l'Association des Parents d'Elèves au titre de la subvention 2021. Cette somme, libre d'emploi et non grevée d'affectation spéciale, sera prise sur les crédits de l'article 6574 du budget principal.

Objet : Vote des taxes d'imposition 2021. Délibération n°20210415/09.

Monsieur le Maire explique avoir reçu hier une observation de la Sous-Préfecture de Senlis au sujet de la délibération n°20210401/07 du 1^{er} avril 2021 relative au vote des taux communaux des taxes foncières 2021.

Les taux votés doivent être réajustés car le taux foncier non bâti ne peut pas augmenter plus que le foncier bâti.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 15 voix de fixer les taux communaux suivants au titre de l'année 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,34%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,84 %

Informations :

- La rue du Jeu d'Arc sera barrée lundi 19 avril 2021 de 7h00 à 18h00 en raison de la réfection du tapis.
- Monsieur le Maire a reçu le rapport détaillé de la SICAE concernant la coupure de courant qui a impacté un grand nombre de foyers. Le hameau de la Gare et la rue du Jeu d'Arc ont été principalement concernés. Un câble HTA doit être remplacé près de Grandfresnoy.
- Monsieur le Maire a reçu un courriel de la SICAE lui informant que la tarification de l'éclairage public était erronée (tarif basé sur les collectivités employant plus de 10 agents). Un avoir va être adressé à la mairie.
- La réception de chantier de la réfection de la RD 26 – phase 2, rue du Jeu d'Arc devrait avoir lieu jeudi 22 avril 2021. Il y aura quelques réserves, il manquera la signalisation verticale et les plans de récolement de surface et réseaux.
- La tenue des bureaux des élections départementales et régionales nécessitera la mobilisation de 24 assesseurs. Monsieur le Maire demande aux élus d'être présents et de signaler s'ils connaissent des personnes intéressées pour tenir les bureaux de vote.
- Madame POUILLE transmet les remerciements de familles endeuillées.

- Monsieur le Maire indique que Monsieur PACCAUD lui a adressé des félicitations au sujet du « Canly Infos 2020/2021 ».
- Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour l'emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCPE n'a toujours été arrêté faute d'accord. De ce fait, Madame la Préfète de l'Oise prendra la décision.

Questions diverses :

- Madame CLAVIER demande l'avis du conseil municipal pour distribuer aux foyers de plus de 65 ans la série de 3 revues « Bistrot des Mémoires », réalisée par le centre social rural de Marseille-en-Beauvaisis en partenariat avec le conseil départemental de l'Oise. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Monsieur BONGARD demande comment sera organisé le stationnement de la rue du Jeu d'Arc. Monsieur le Maire répond qu'une commission examinera cette question. Monsieur BODELOT rappelle que le stationnement d'un seul côté avait été évoqué lors d'une précédente réunion de conseil municipal.
- Monsieur BONGARD souhaiterait qu'une réflexion soit lancée pour la réalisation d'un accès rattrapant la voie pédestre au Sud du village. Monsieur le Maire répond que cet investissement relève de la CCPE.
- Monsieur LESIEZKA demande si Monsieur COLINDRE pourrait préparer des plats à emporter ce qui permettrait de relancer l'activité restauration. Monsieur le Maire dit qu'il lui suggèrera.
- Monsieur BODELOT demande si le camion pizza pourrait assurer sa prestation le midi.

La séance est levée à 20H30.



Le Maire
Lionel GUIBON